

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

L'enseignement professionnel sous statut scolaire se découvre et s'explique à tous pour une meilleure compréhension de ses enjeux et une valorisation des personnels qui y sont à l'œuvre. Il devient par la même occasion un thème central de réflexion sur l'avenir social et économique du pays par la palette de choix des formations et de parcours qu'il se doit de proposer à ses futurs actifs et citoyens. Ce débat permet de concrétiser dans les esprits l'importance et l'étendue de la définition d'objectifs que l'on assigne à l'École et à sa branche de formation professionnelle, dans lequel s'inscrit pleinement l'action du SNETAA-FO.

« Au moment d'un départ et d'un changement d'existence, tout homme capable de réflexion est plus ou moins hanté par des pensées sérieuses. C'est l'heure où l'on sonde son passé, où l'on trace des plans d'avenir. » Tolstoï.

➤ LE MONDE /

Article 1 : « Il faut redonner du souffle à l'enseignement professionnel pour refaire nation », 05/04/22p.2

Article 2 : Concurrencé par l'apprentissage, le LP doit sortir de la relégation, 05/04/22 p.4

Article 3 : Le LP, sujet surprise de la campagne, 02/04/22 p.4

➤ FRANCE 1 GUYANE/

Article 4 : Filières professionnelles en Guyane : le lycée Lumina Sophie, dans le top 3 des meilleurs lycées de France, 31/03/22 p.5

➤ ACTEURS PUBLICS /

Article 5 : Une plate-forme pour alléger les lourdeurs administratives liées à l'apprentissage, 31/03/22 p.6

Article 6 : Fonction publique : la tentation du chamboule-tout sur les rémunérations et les primes, 29/03/22..p.7

➤ L'ÉCHOS /

Article 7 : Présidentielle : E. Macron promet jusqu'à 500 euros par mois aux lycéens professionnels, 04/04/22..... p.7

Article 8 : Présidentielle : les angles morts du débat sur la réforme des retraites, 31/03/22 p.8

➤ MÉDIAPART /

Article 9 : À la présidentielle, l'universalité ou la méritocratie pour l'enseignement supérieur, 03/04/22...p.8

➤ FRANCE 3 /

Article 10 : Guerre en Ukraine : des lycéens vont piloter neuf camions remplis de produits de première nécessité, 30/03/22 p.9

➤ FRANCE INTER /

Article 11 : Dans l'ÉN, les mutations quasiment au point mort, 04/04/22 p.9

➤ DARES /

Analyse n°15 : Quelle proximité entre le Service public de l'emploi et les jeunes en dispositifs d'insertion professionnelle ?, mars 2022 p.9

Le Monde

[Article 1 : « Il faut redonner du souffle à l'enseignement professionnel pour refaire nation », 05/04/22](#)

Pascal Vivier, secrétaire général du Snetaa-FO, premier syndicat dans les lycées professionnels, estime, dans une tribune au « Monde », que la réindustrialisation de la France passe par une revalorisation de l'enseignement professionnel, « réelle première chance de formation ».

Tribune. Au centre de tous les programmes économiques électoraux, la réindustrialisation du pays s'impose après plus de trente ans d'un choix politique d'ultratertiarisation de la société et de dumping social.

Pour relocaliser ses usines, la France doit pouvoir compter sur une élévation de qualification des salariés. Or la proportion d'ouvriers qualifiés a fondu comme peau de chagrin, au profit de nouveaux emplois liés aux plates-formes internationales. Souvent autoentrepreneurs, rarement salariés. Qu'importe ! L'ouvrier d'antan, relégué aux oubliettes, erre dans un nouveau larbinat dantesque à peine grimé. La réindustrialisation de la France passera par des choix politiques clairement identifiés assurant aux entreprises les conditions de leur réinstallation. Assurant à chaque jeune une citoyenneté libre et éclairée.

De qui les entreprises ont-elles besoin ? D'une main-d'œuvre qualifiée, compétente, diplômée dans des métiers indispensables qui ont été sacrifiés depuis tant de décennies – les confinements les ont rendus visibles. Difficile d'avoir des cols bleus quand l'ambition du pays n'était d'avoir que des cols blancs ! Un rêve altéré par la réalité économique pour de nombreux jeunes et leur famille.

On parle de désindustrialisation du pays comme on parle de déserts médicaux. Et si l'on parlait de déserts tout court ? Des zones blanches sans médecin, sans industrie, sans artisan, sans commerçant, avec des jeunes sans emploi... A ce jour, les entreprises manquent environ de 300 000 salariés qualifiés quand Pôle emploi compte encore 2,2 millions de chômeurs. Pernicieuse équation !

Un tout-apprentissage illusoire

La mobilisation des « gilets jaunes » donne encore aux « expertologues » des heures d'analyse quand des démissions-fleuves représentent une nouvelle forme de mobilisation : depuis le premier confinement, de nombreux salariés ont démissionné dans l'hôtellerie-restauration. Des négociations ont abouti, en décembre 2021, à plus de 16 % d'augmentation de salaire et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) sait qu'elle devra encore améliorer les conditions de travail pour pérenniser ses emplois.

Face aux problèmes de recrutement, les grands groupes s'essayent à un système de formations maison prêtes à l'emploi. Ce ne sont pas ces structures palliatives, éparpillées façon puzzle au gré d'écoles d'entreprise, qui endigueront la pénurie de salariés qualifiés qui frappe tant de domaines, dont le BTP, mais aussi les métiers du soin à la personne... Ces métiers qu'on qualifiait de « manuels » ont été rendus inattractifs par des entreprises qui aujourd'hui les pleurent et, avec elles, tout le pays.

Depuis des décennies, les gouvernements successifs ont présenté l'apprentissage comme le remède miracle, jusqu'à aujourd'hui où l'exécutif peut se targuer d'être à l'origine d'une pépinière de plus de 700 000 apprentis. Une croissance qui sonne faux et qui s'inscrit dans des politiques usées depuis Jacques Chaban-Delmas dès... 1972. Ce sont à ces jeunes de moins de 20 ans qu'il faut proposer des véritables solutions appropriées, pour leur avenir et celui de l'ensemble de la nation. L'idée du tout-apprentissage est illusoire, galvaudée.

A défaut d'une récente ferveur pour l'apprentissage, ce sont surtout d'anciens contrats de qualification qui ont fait mécaniquement grimper les chiffres. Par ailleurs, il s'agit essentiellement d'un apprentissage de jeunes issus de l'enseignement supérieur, qui terminent leurs parcours de fin

d'études et enrichissent leur CV : master 2, école d'ingénieurs, licence pro et BTS. C'est-à-dire les super-techniciens de demain, ni les ouvriers ni les employés qualifiés dont tout le pays a et aura besoin ! On est loin de répondre à la mise en œuvre d'une politique globale de l'emploi et de réindustrialisation, dans tous les secteurs de l'économie et du social...

Une politique entière à revoir

Dans les métiers traditionnels (boucherie, ébénisterie, cordonnerie...), le vivier de l'apprentissage concerne le plus souvent les enfants d'artisans et de commerçants dans l'optique d'une transmission familiale. Dans les autres métiers, les entreprises embauchent moins facilement ces jeunes de 15 à 17 ans. En trois décennies, leur profil a considérablement changé : fin des redoublements, difficultés accrues à la sortie du collège, non-maîtrise du fameux « socle commun de connaissances » pour une majorité d'entre eux. A 15 ou 16 ans, les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas armés pour être déjà recrutés – pas assez mûrs, sans réseau et souvent trop en difficulté pour les entreprises. La fonction de l'apprentissage n'est pas d'être un essuie-tout absorbant le trop-plein de jeunes en déshérence scolaire et dont le système ne veut plus s'occuper malgré des solutions de relégation ; c'est déjà trop tard !

Toute la politique de la formation professionnelle est à revoir, de la formation initiale à la formation continue. Elle passe par un vrai débat sur le rôle de l'école, une refonte du collège et s'appuiera sur les lycées professionnels. Le collège unique, depuis la réforme Haby de 1975, a nivelé les objectifs autour d'un seul axe : la culture de l'abstraction de type universitaire, aseptisée. Quid des autres talents ? Ces pépites d'ingéniosité qui ne demandent qu'à être repérées, encouragées, à s'exprimer et à inventer notre vie de demain. Une mission sur laquelle le collège est à même de se positionner, en amont, pour rompre le cercle vicieux de l'échec depuis trop longtemps supporté, et s'engager autour d'actes forts : passer d'un « collège unique » à un « collège pour tous » en développant, pour tous, dès la 6^e, la découverte de tous les métiers, avec une initiation à la micro-économie, celle qui fait le quotidien des commerçants, des artisans, des entreprises qui entourent le foyer familial ; sans attendre, remédier prioritairement aux difficultés de lecture, d'écriture, de calcul et de repérages temporel et géographique, selon des pédagogies innovantes pour assurer l'accès de tous aux fondements d'un « socle culturel commun » ; former, accompagner, dans un continuum long, à l'orientation pour qu'en fin de 3^e, il n'y ait plus que des choix sans défaut ! Soit, passer du « socle de connaissances minimum » à une solide culture commune. Avec l'école, dans l'école, c'est possible !

Fin des orientations par défaut

Parallèlement, valoriser et développer l'enseignement professionnel constitue une priorité d'action pour donner une réelle première chance de formation plutôt qu'un recours à un labyrinthe de mesures de rattrapage. Le système scolaire exclut encore plus de 100 000 jeunes chaque année sans aucun diplôme. L'objectif des 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat n'a été possible que grâce au baccalauréat professionnel, créé en 1985.

Aucun jeune ne doit quitter l'école sans au minimum un CAP, diplôme national, reconnu par les conventions collectives. Il devrait leur être proposé, au plus vite, d'entrer en lycées professionnels pour acquérir ce sésame en un an ouvrant sur une réelle insertion, un emploi qualifié recherché par toutes les entreprises, et par là même devenir des citoyens insérés. Une formation et un diplôme favorisent de fait de meilleurs salaires et un meilleur sentiment d'appartenance à la nation.

Le lycée professionnel n'a que trop souffert d'être le réceptacle de jeunes orientés par défaut comme sanction à leurs grandes difficultés... Faut-il imaginer Sisyphe heureux ? Oui, des résultats encourageants et un épanouissement personnel sont possibles s'il est accordé aux enfants, futurs salariés et citoyens, les moyens d'exploiter leurs compétences, de donner un sens à leur implication et de favoriser leurs appétences à créer les conditions de leur réussite. Les professeurs de lycée professionnel savent faire. Ils ont l'expérience, la connaissance de l'industrie, des technologies des

métiers. Véritables professionnels de l'éducation et des métiers, ils sont les derniers hussards noirs de la République, qui doit les reconnaître !

L'enjeu est primordial : redonner du souffle à l'école qui donne sa chance à chacun pour « refaire nation », ce « vouloir vivre ensemble » cher à Ernest Renan qui fédère notre société dans toute sa diversité territoriale au sein de notre République. Bref, pour refaire France !

Article 2 : Concurrencé par l'apprentissage, le LP doit sortir de la relégation, 05/04/22

L'enseignement professionnel a perdu 100 000 élèves en vingt ans, et ses diplômés connaissent de réelles difficultés pour trouver un emploi, alors que l'apprentissage est devenu une voie royale vers l'insertion.

Analyse. Le temps du LP est-il venu ? Fait rare, les candidats à l'élection présidentielle portent des propositions construites à son sujet, au-delà du simple refrain sur sa nécessaire revalorisation. Emmanuel Macron en fait « *l'une des grandes réformes* » qu'il veut mettre en œuvre s'il est réélu. Souhaitant rapprocher l'école de l'entreprise, le président candidat entend faire participer ces formations à son objectif de plein-emploi d'ici à 2027. Jean-Luc Mélenchon ou Yannick Jadot, eux, souhaitent faire de ces cursus des outils de la transition écologique et de l'augmentation du niveau de qualification des jeunes.

Un chantier ambitieux, tant les réformes du lycée professionnel se sont succédé depuis quarante ans sans jamais changer la donne : cette filière, qui forme près de 650 000 jeunes du CAP au baccalauréat professionnel, après la 3^e, est le plus souvent perçue comme une voie de relégation, et les difficultés d'insertion de ses diplômés sont réelles. Un décalage peut exister entre les formations et leurs débouchés. A l'image de la société, la voie professionnelle s'est tertiariée. Les spécialités de services comptent 60 % des effectifs en bac pro, avec une concentration en « commerce et vente » et « sanitaire et social ». Or, mis à part l'aide à domicile et l'hôtellerie-restauration, les pénuries de compétences aujourd'hui se focalisent ailleurs : dans l'industrie.

Une image dégradée

Pire, au fil du temps, une concurrence – « *déloyale* », diront les enseignants de ces lycées – s'est installée avec les filières en apprentissage, conduites dans les centres de formation des apprentis (CFA) en prise directe avec le monde économique local, alors que les lycées professionnels relèvent de l'éducation nationale. La loi Avenir professionnel de 2018 a ouvert les vannes de l'alternance, la gestion n'étant plus conduite par les régions, mais par les branches professionnelles elles-mêmes.

Résultat : alors que, à la fin des années 1980, les lycées professionnels formaient l'élite ouvrière, aujourd'hui, les meilleurs élèves deviennent apprentis, et les lycées professionnels accueillent « ceux qui restent », souvent dans une orientation plus subie que choisie. Alors que l'image de l'apprentissage a radicalement changé, celui-ci devenant même une voie royale vers l'insertion, surtout dans l'enseignement supérieur, le lycée professionnel pâtit toujours d'une image dégradée. On tente bien de jeter des passerelles entre les deux systèmes, notamment avec la dernière réforme à l'initiative du ministre Jean-Michel Blanquer qui prône des formations en apprentissage dans tous les lycées professionnels et une mixité des parcours entre voie scolaire et alternance. Mais ces formules peinent à se déployer. (...)

Article 3 : Le LP, sujet surprise de la campagne, 02/04/22

Cette voie fait l'objet de nombreuses propositions, avec des philosophies différentes selon les candidats. Souvent considérée comme secondaire dans les débats éducatifs, cette voie fait l'objet de nombreuses propositions à l'occasion de cette présidentielle, avec des philosophies différentes selon les candidats. De mémoire d'enseignants, on n'avait jamais connu ça. Souvent ignoré voire méprisé, le LP s'installe dans les débats de cette campagne présidentielle – peu nombreux, il est vrai – autour de l'éducation. Plusieurs candidats mettent en avant leurs propositions pour cette filière qui forme aujourd'hui 650 000 élèves, du CAP au bac pro. (...)

Pourquoi une telle focalisation sur ces filières, souvent les grandes oubliées du système éducatif ? **La crise des « gilets jaunes » puis la pandémie de Covid19 ont mis en avant ces « premiers de corvée ». « Nos diplômés, aides à domicile, préparateurs en pharmacie, caissières, font partie des invisibles qui sont devenus visibles et ont même été enfin perçus comme essentiels ces dernières années », constate Pascal Vivier, secrétaire général du SnetaaFO, le premier syndicat de l'enseignement professionnel.**

Les questions de la réindustrialisation de la France, d'une part, et des nouveaux métiers que doit faire émerger la transition écologique, d'autre part, pèsent aussi. Emplois non pourvus à plus court terme, les entreprises souffrent d'une pénurie de compétences dans l'industrie ou dans la restauration, par exemple, et se demandent comment pourvoir ces emplois. L'adéquation entre la carte des formations professionnelles et les offres d'emploi devient centrale.

Aujourd'hui, six élèves en bac professionnel sur dix sont dans des spécialités qui mènent au secteur tertiaire. Seul un sur deux a trouvé un emploi un an après sa sortie de l'école, selon les dernières statistiques du ministère de l'éducation nationale de juillet 2021. À titre de comparaison, les apprentis de même niveau sont 69 % à avoir un emploi. Cette prime à l'apprentissage est mise en avant par E. Macron, qui veut rapprocher les deux systèmes.

De l'avis des spécialistes cependant, ce succès de l'apprentissage s'avère en trompel'oeil. **L'augmentation du nombre de ces contrats est portée par l'enseignement supérieur.** Sur les 732 000 contrats d'apprentissage qui ont débuté en 2021 – soit une augmentation de 39 % en un an grâce aux nouvelles aides aux entreprises, plus de 60 % concernent des niveaux bac + 2 et plus. Les entreprises se montrent réticentes à embaucher en alternance des jeunes avant le bac. Et face à une demande croissante des familles pour ce type de cursus, les formations en apprentissage choisissent leurs élèves.

« La valorisation de l'apprentissage a conduit à une sélection drastique qui élimine de l'alternance les jeunes les plus paupérisés, les filles et les jeunes issus de l'immigration. Ces publics se retrouvent en LP », analyse la sociologue Prisca Kergoat, autrice de *De l'indocilité des jeunes populaires. Apprenti.e.s et élèves de LP* (à paraître en avril chez La Dispute). La réforme du LP engagée par JM Blanquer a pour objectif d'ouvrir des formations en apprentissage dans tous ces établissements scolaires, mais elles restent encore marginales dans le système. (...)

La manière de rendre attractive l'enseignement professionnel auprès des jeunes et de leurs familles fait partie des angles morts des propositions des candidats.

Entre 1996 et 2021, les formations scolaires professionnelles ont perdu 100 000 élèves. Le rapport de la députée LRM des Hauts-de-Seine Céline Calvez et du chef cuisinier Régis Marcon le constatait en 2018 : **« Dans bien des situations, l'attractivité d'une formation n'est pas liée au taux d'insertion des jeunes, mais à son pouvoir de séduction auprès des élèves. »** Et quand l'orientation est subie, les décrochages sont plus nombreux. Un élève de LP sur dix sort sans qualification du système éducatif.

guyane ● **1**

[Article 4 : Filières professionnelles en Guyane : le lycée Lumina Sophie, dans le top 3 des meilleurs lycées de France, 31/03/22](#)

Le lycée polyvalent Lumina Sophie de Saint-Laurent du Maroni, parmi les plus performants, de France, selon le palmarès établi par le journal le "Parisien Etudiant". Une performance, également, mise en lumière dans le cadre des IVAL, (les indicateurs de valeur ajoutée des lycées), un classement qui distingue les établissements qui font le plus progresser leurs élèves. Le secteur de l'enseignement professionnel en Guyane, c'est plus de 7 244 élèves.

Le lycée Lumina Sophie, situé à Saint-Laurent du Maroni, arrive 3ème au palmarès des LP, au niveau national, selon le classement du journal le Parisien Etudiant. (...)

Le top 3, des formations professionnelles en Guyane

Entre “CAP“, “bac pro“, et baccalauréat technologique, la Guyane compte environ une centaine de formations. Mais les filières les plus prisées par les jeunes au niveau académique, sont :

- Les métiers de l'hôtellerie-restauration, en CAP ET Bac Pro
- Les métiers dans le secteur de l'aide à la personne, avec le bac pro ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne), CAP AEPE (accompagnement éducatif petite enfance)
- Le secteur des sciences et techniques industrielles CAP maintenance des véhicules), et la CAP électricien.

Une carte évolutive des formations professionnelles

Pour la doyenne des inspecteurs du second degré, Valérie Dedieu : « La carte des formations a été construite, de manière à permettre aux élèves d'avoir à proximité les diplômes. Il y a un certain nombre de diplômes que vous allez retrouver sur le bassin de Cayenne et aussi sur le bassin de Saint-Laurent pour justement, éviter ces déplacements qui peuvent être difficile, pour les jeunes. On a des CAP à Maripasoula. De plus, la carte des formations évolue vraiment, il y a eu l'ouverture du CAP pâtissier, à Saint-Laurent du Maroni. Tous les ans, il y a un échange entre les établissements scolaires, le rectorat, et la ctg. La ctg a la compétence pour décider de l'ouverture, on mène un véritable travail de terrain, on demande aux établissements, quelles formations seraient les plus adaptées. La carte des formations s'enrichit, tous les ans. Pour la rentrée scolaire 2022, par exemple, on aura l'ouverture d'une mention complémentaire, aide à domicile, et une MC mention complémentaire essayage, retouche, vente au lycée Melkior Garré ».



Article 5 : Une plate-forme pour alléger les lourdeurs administratives liées à l'apprentissage, 31/03/22

Suivant une dynamique globale de développement de l'apprentissage dans la fonction publique, la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a développé une plate-forme destinée aux employeurs publics pour une dématérialisation totale des contrats.

Les derniers chiffres annoncés en novembre par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques faisaient état de **24 800 contrats d'apprentissage signés dans la fonction publique en 2021**, contre 13 000 en 2016. Une progression certes fulgurante, mais qu'il convient encore d'intensifier, tant le retard pris en la matière est important. ***“Il est toujours essentiel de donner un vrai coup d'accélérateur en faveur de l'apprentissage, explique-t-on au sein du cabinet d'Amélie de Montchalin. La plate-forme s'inscrit dans un contexte dans lequel la ministre a affiché une vraie volonté de développer l'apprentissage dans la fonction publique et ainsi, de prendre pleinement part au dispositif « 1 jeune, 1 solution ».”***

La crise ayant éprouvé *“fortement notre jeunesse, l'État doit se montrer exemplaire et organiser la mobilisation de ses services et établissements publics pour développer significativement l'accueil d'apprentis et favoriser ainsi leur insertion professionnelle”*, soulignait également le Premier ministre, Jean Castex, dans une circulaire consacrée au sujet, publiée en mai 2021.

Dans cette perspective, après l'allocation de 500 euros versée à chaque maître d'apprentissage de la fonction publique d'État depuis janvier 2022 notamment, les contrats d'apprentissage deviennent accessibles sous forme dématérialisée. L'objectif affiché : répondre à leur complexité.

Concrètement, le nouvel espace désormais mis en ligne, mais toujours en cours de construction, permet aux employeurs publics et aux CFA de remplir et de télétransmettre leurs contrats aux

services administratifs. Pour faciliter le travail des employeurs et inciter les embauches de jeunes en contrat d'apprentissage, plusieurs fonctions entendent simplifier la saisie et la transmission des documents. La plate-forme permet aussi de transmettre l'ensemble du dossier directement à la direction départementale en charge de l'emploi, du travail et des solidarités concernée. (...)

Article 6 : Fonction publique : la tentation du chamboule-tout sur les rémunérations et les primes, 29/03/22

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques est revenue sur la refondation du système des rémunérations des agents publics promise par l'exécutif en cas de réélection d'E. Macron. Parmi les promesses affichées : la mise en avant de *"l'intéressement personnel et collectif"* et la rémunération au mérite.

Chantier sensible en vue. Lors de la présentation de son programme, le 17 mars dernier, le Président-candidat Emmanuel Macron a présenté le *"pacte"* qu'il entend proposer aux enseignants en cas de réélection : mieux les rémunérer à condition que ces derniers assurent de nouvelles missions, telles que le remplacement de professeurs absents ou le suivi individualisé des élèves. Du donnant-donnant, en quelque sorte, et une rémunération au mérite dont le développement pourrait concerner l'ensemble de la fonction publique en cas de réélection du Président sortant.

C'est ce que la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et soutien d'Emmanuel Macron, Amélie de Montchalin, a laissé entendre dimanche 27 mars sur France Inter. Le système actuel des rémunérations dans la fonction publique est *"très pervers"* et *"ne correspond plus aux attentes des agents publics"*, a-t-elle souligné en pointant des *"plafonds de verre"* au sein des différentes catégories de la fonction publique (A, B et C) ou encore l'absence de *"perspectives salariales"*, qui rejaillissent négativement, selon elle, sur l'attractivité du service public. (...)

Les Echos

Article 7 : Présidentielle : E. Macron promet jusqu'à 500 euros par mois aux lycéens professionnels, 04/04/22

E. Macron, qui a dit vouloir chambouler la voie professionnelle, promet de 200 à 500 euros par mois aux stagiaires de LP. Parmi les candidats à la présidentielle, le sujet divise. Et inquiète les syndicats enseignants.

C'était l'une de ses premières annonces en tant que candidat à l'élection présidentielle : la réforme du lycée professionnel . Emmanuel Macron a de nouveau insisté, samedi, lors de son meeting à Nanterre , sur sa volonté de mener « une révolution complète - complète - du LP ». Sur France Inter, lundi, il a précisé vouloir « permettre à des jeunes de 16-17 ans, enfin, d'avoir une rémunération quand ils font un stage, (ce) qui n'était pas possible » jusqu'ici.

Son entourage complète ses propos. Pour les lycéens professionnels, les périodes passées en stage augmenteront de 50 %. Pour le bac professionnel, « il sera porté à 30 semaines, contre 18 à 22 semaines aujourd'hui ». Durant ces stages, les élèves percevraient une rémunération versée par l'Etat de 200 euros par mois jusqu'à 18 ans, et de 500 euros au-delà, jusqu'à 25 ans. « Tout travail mérite salaire », souligne l'entourage du candidat. (...)

Parmi les candidats qui ont le plus détaillé leur programme sur la voie professionnelle, JL Mélenchon porte un projet totalement différent, avec la volonté de supprimer les aides à l'apprentissage versées aux entreprises de manière à privilégier la formation professionnelle sous statut scolaire, et la création envisagée de 8.000 classes supplémentaires dans les LP. « Si je suis élu, chacun des jeunes gens qui ira dans l'enseignement professionnel et n'est pas dans le foyer fiscal de ses parents recevra une allocation d'autonomie de 1.063 euros par mois », a promis le candidat de La France insoumise.

V. Péresse entend confier les LP et l'apprentissage aux régions. Tandis qu' E. Zemmour s'est engagé à ouvrir l'apprentissage dès 14 ans pour les jeunes de troisième, en conservant leur statut scolaire et à la demande des familles. M. Le Pen s'est engagée à verser un chèque mensuel de 200 à 300 euros pour les apprentis et alternants. Y. Jadot a promis, lui, d'accroître la part d'enseignements fondamentaux en LP, et de créer des filières professionnelles pour tous les métiers et toutes les branches, avec notamment une offre qu'il veut attractive et adaptée aux enjeux de la transition. (...)

Article 8 : Présidentielle : les angles morts du débat sur la réforme des retraites, 31/03/22

C'est l'un des rares sujets qui émergent dans l'actuelle campagne électorale. Les candidats à la présidentielle ont fait de l'âge légal de départ à la retraite l'un des marqueurs de leur programme. C'est un gage de sérieux pour ceux qui promeuvent le « travailler plus longtemps », comme Emmanuel Macron, Valérie Péresse, partisans de le reporter à 65 ans et dans une moindre mesure Eric Zemmour (64 ans). Ceux qui prônent l'effacement de tout ou partie des réformes d'âge menées depuis vingt ans , tels Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon ou Fabien Roussel, expriment plutôt leur empathie envers des Français pressés de goûter leur retraite.

Ces projets clivants animent le débat et permettent de se positionner sur l'échiquier politique. Mais ce faisant, d'autres choix restent dans l'angle mort, notamment le niveau des pensions et la part des dépenses publiques que l'on souhaite leur affecter.

Une réforme des retraites silencieuse

Ainsi, si l'on en croit le Conseil d'orientation des retraites (COR), le niveau réel des pensions ne va pas baisser, mais leur niveau relatif par rapport aux revenus d'activité est appelé à se dégrader, car elles sont indexées sur l'inflation. Sur le long terme, les prix augmentent moins vite que les salaires. Résultat, la pension moyenne brute (1.600 euros en 2020), qui représente plus de la moitié de la rémunération brute par tête aujourd'hui, n'en représenterait plus que 32 à 36 % à horizon 2070.

Cette baisse tendancielle du niveau des pensions est l'équivalent d'une réforme des retraites silencieuse mais efficace pour réduire les coûts. La part des dépenses de retraite dans le PIB, environ 13,7 % cette année, est attendue quelque part entre 11,3 % et 13 % en 2070.

« Si les ratios de dépenses de retraite dans le PIB diminuent en 2070 par rapport aux niveaux actuels, quel que soit le scénario économique envisagé, c'est que les évolutions démographiques défavorables seront contrebalancées par la baisse à venir de la pension moyenne rapportée aux revenus d'activité, à législation inchangée », écrit le COR dans son rapport annuel de juin , en rappelant qu'il n'y aura plus que 1,3 cotisant pour financer chaque retraité dans cinquante ans, contre 1,7 actuellement. (...)



MEDIAPART

Article 9 : À la présidentielle, l'universalité ou la méritocratie pour l'enseignement supérieur, 03/04/22

Dans les programmes, le clivage est évident : quand certaines candidatures multiplient les propositions financières pour remettre l'université à flot après plusieurs quinquennats de sous-financement, d'autres poussent pour toujours plus de sélection sociale.

Dans les programmes, le clivage est évident : quand certaines candidatures multiplient les propositions financières pour remettre l'université à flot après plusieurs quinquennats de sous-financement, d'autres poussent pour toujours plus de sélection sociale. En 2017, moins d'un jeune sur cinq a voté à tous les tours des élections, présidentielle et législatives. Aussi, les candidat·es lorgnent cette réserve de voix, les draguant sur leurs réseaux favoris, TikTok ou Twitch. Dans les

discours, ce sont les étudiant-es qui sont au cœur des préoccupations, tandis que la frange la plus précaire, qui ne fait ni d'études, ni de stage, ni de formation professionnelle, et qui représente près d'un million et demi de jeunes de moins de 29 ans, est délaissée.



[Article 10 : Guerre en Ukraine : des lycéens vont piloter neuf camions remplis de produits de première nécessité, 30/03/22](#)

Près de 300 palettes de produits de première nécessité, destinés à l'Ukraine, vont être convoyées par neuf camions depuis Châlons-en-Champagne (Marne) jusqu'à Strasbourg (Bas-Rhin). À leurs volants le jeudi 31 mars, 24 élèves étudiant en LP. (...)



[Article 11 : Dans l'ÉN, les mutations quasiment au point mort, 04/04/22](#)

Aujourd'hui, le taux de mobilité des professeurs titulaires dans l'Éducation nationale est d'environ 1% et n'a jamais été aussi bas. Les enseignants qui ont essuyé un refus sont en train de former des recours, mais ils n'ont guère d'illusions, car il devient très difficile de changer d'affectation. (...)

Les suppressions de postes dans le second degré réduisent en effet les chances d'obtenir une mutation. **Le taux de mobilité des enseignants est en baisse et n'a jamais été aussi faible.** Environ 3.500 professeurs des écoles ont obtenu satisfaction cette année, ils étaient plus de 17.462 demandes à faire une demande sur 358.000 enseignants du premier degré. Même des académies qui n'étaient pas très attractives jusque-là deviennent plus difficiles à intégrer. (...)



[Analyse n°15 : Quelle proximité entre le Service public de l'emploi et les jeunes en dispositifs d'insertion professionnelle ?, mars 2022](#)

Plus de 8 jeunes sur 10 passés par un contrat aidé, une école de la deuxième chance ou un établissement pour l'insertion dans l'emploi entre 2013 et 2015, sont en contact avec l'un ou l'autre des deux opérateurs du SPE, que ce soit avant ou après leur passage dans le dispositif.

Lorsqu'ils bénéficient d'un dispositif d'insertion professionnelle, mais aussi en amont ou en aval de celui-ci, les jeunes peuvent se tourner vers Pôle emploi ou les missions locales. Le panel Trajam - Trajectoire des jeunes appariées aux mesures actives du marché du travail -, exploité ici pour la première fois, permet notamment de suivre la proportion de jeunes qui nouent, à l'occasion de leur passage en dispositif d'insertion professionnelle, des liens avec ces deux principaux opérateurs du Service public de l'emploi (SPE).

Entre 2013 et 2015, plus de huit jeunes sur dix passés par un contrat aidé, une école de la deuxième chance ou un établissement pour l'insertion dans l'emploi, sont en contact avec l'un ou l'autre des deux opérateurs du SPE, que ce soit avant ou après leur passage dans le dispositif. L'opérateur de référence peut cependant différer selon les dispositifs. Les liens avec ces deux opérateurs sont plus tenus pour les jeunes en service civique ou en alternance : au maximum la moitié d'entre eux y font appel avant l'entrée en dispositif, et ils sont entre six et sept sur dix à le faire à la sortie. Ces dispositifs ne ciblant pas uniquement les personnes éloignées du marché du travail, ils sont moins étroitement associés au SPE. (...)